



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des affaires civiles
et du sceau

La directrice

Paris, le / 4 AOUT 2026

Madame Alessandra BASSI
Madame Lucia MUSTI
Cour d'appel de Turin
Cours Vittorio Emanuele II, 130
10138 TURIN
ITALIE

Réf. : 202610016044

Objet : Séminaire de formation franco-italien

Madame la présidente,
Madame la procureure générale,

Un séminaire de formation en droit international privé et européen est organisé à la cour d'appel de Lyon le 29 janvier 2027. Cette manifestation est proposée par le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) français, plus particulièrement par le ministère de la Justice dans le cadre de financements européens.

Afin de renforcer la coopération bilatérale entre nos deux pays, nous souhaitons proposer aux professionnels du droit français et italiens de se rencontrer au cours de cette journée et d'être formés ensemble sur le droit de l'Union européenne en matière de droit international privé et de coopération judiciaire en matière civile et commerciale. Cette journée vise également à faciliter l'échange de bonnes pratiques et l'identification de solutions communes dans le traitement d'affaires transfrontières entre la France et l'Italie.

Cette initiative bénéficie du plein soutien du ministère de la Justice italien, en sa qualité de point de contact national du RJECC pour l'Italie.

Compte tenu de la proximité entre la cour d'appel de Turin et du jumelage existant avec la cour d'appel de Lyon, nous souhaitons proposer aux professionnels du droit de votre cour d'appel de participer à cette journée de formation. Grâce aux financements européens, le RJECC français pourra couvrir les frais de déplacement et d'hébergement de 20 praticiens italiens ainsi que l'interprétariat.

L'interprofessionnalité étant au cœur du RJECC français, le séminaire sera ouvert à l'ensemble des professions représentées au sein du réseau français, c'est-à-dire les avocats, notaires et commissaires de justice. Les modalités exactes de participation pour les magistrats et les personnels de greffe de la cour d'appel de Turin pourront être définies ensemble et selon vos préférences, ainsi que l'association des avocats, huissiers de justice et notaires du ressort de la cour.

Le programme de formation sera défini à partir des besoins locaux. A cette fin, le RJECC propose de diffuser un questionnaire en ligne aux professionnels français et italiens, qui pourra leur permettre d'identifier les thématiques qu'ils souhaitent aborder en matière civile, y compris dans les domaines familial et commercial. Si vous en êtes accord, celui-ci pourrait être transmis aux personnels de justice de la cour d'appel par vos soins.

J'espère que cette initiative pourra retenir votre intérêt. Je suis convaincue que celle-ci permettra le renforcement du dialogue judiciaire entre la cour d'appel de Turin et la cour d'appel de Lyon et de continuer d'améliorer le traitement des dossiers transfrontières. La création d'un réflexe européen chez les professionnels du droit est en effet devenue essentielle au regard du développement des situations transfrontalières ces dernières années.

Ce séminaire transfrontalier, qui constituerait une première pour le RJECC en France, marquerait une étape importante dans ce sens.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à cette initiative et vous prie de croire à l'expression de ma considération distinguée.



Valérie DELNAUD

Copie : Monsieur Luigi BIRRITERI
Département des affaires judiciaires
Ministère de la Justice